



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 septembre 2019

### Délibération n° 13

**Date de convocation**

20.09.19

**Date d'affichage**

24.09.19

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

**Objet : Approbation des conventions de partenariat dans le cadre des Bourses  
Citoyennes**

L'an deux mil dix-neuf, le trente septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – D. REDSTONE – M. BAFFIE – M. D. VIGNEULLE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

Mme MM. SALLES par M. G. GEOFFROY – Mme J. FOURGEUX par M. M. BAFFIE – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT – Mme N. GILLES par M. G. ALAPETITE – M. F. BOURDEAU par Mme LA. MOLLARD-CADIX – Mme D. LABORDE par M. P. SEDARD – M. M. HAMDANI par Mme J. BREDAS – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Gaëlle RACKELBOOM a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la délibération du 15 octobre 2012, instaurant la mise en place d'une bourse pour l'obtention du permis de conduire,

VU la délibération du 28 avril 2014, instaurant la mise en place d'une bourse pour l'obtention du BAFA,

VU la délibération du 17 juin 2019, instaurant la mise en place d'un règlement intérieur des Bourses Citoyennes,

VU l'avis des commissions Animations et Vie Locale et Administration Finances,

CONSIDERANT que le dispositif Bourses Citoyennes justifie l'établissement d'une convention avec des organismes d'Education Populaire dans le cadre de la formation BAFA, ainsi qu'avec les auto-écoles présentes sur la commune pour l'examen du permis de conduire automobile,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les conventions de partenariat ci-annexées entre la ville et des organismes d'Education Populaire d'une part et les auto-écoles présentes sur la ville d'autre part,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ces documents ou toute pièce afférente à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 30 septembre 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -